

1. Préambule

Jusqu'à présent, afin d'obtenir une licence FFT, les adhérents d'un club (qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement) devaient fournir leur certificat médical ou leur questionnaire de santé en se rendant physiquement au club ou par le biais d'un courrier postal ou électronique.

Désormais, ils ont la possibilité de charger leur certificat médical ou de répondre au questionnaire de santé directement depuis leur compte Ten'Up (site ou appli).

2. Le parcours

1. L'utilisateur se connecte à Ten'Up rubrique « mon compte »



2. Il charge son certificat médical ou répond au questionnaire de santé s'il y est éligible



3. Le club contrôle le certificat sur ADOC et peut délivrer la licence dans la foulée

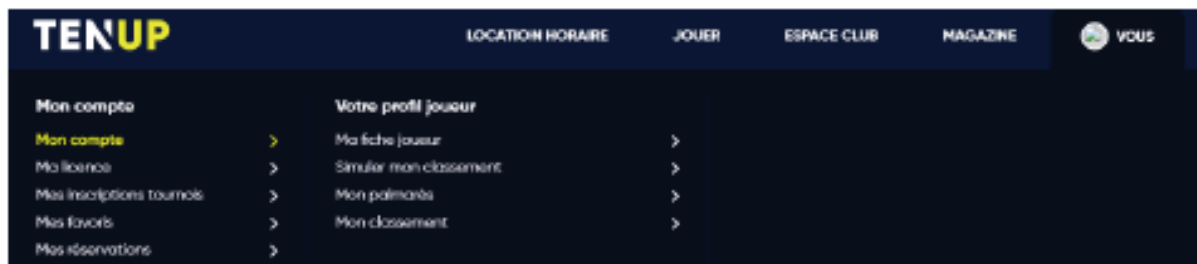


4. En cas de certificat invalide, le club peut préciser le motif de refus ce qui déclenche l'envoi d'un mail invitant l'utilisateur à charger un nouveau certificat



2.1 Chargement d'un certificat médical ou renouvellement par questionnaire de santé depuis Ten'Up

L'utilisateur qui souhaite charger son certificat médical ou renseigner son questionnaire de santé doit se connecter à son compte Ten'Up puis se rendre à l'onglet « Mon compte », après avoir cliqué sur « VOUS ».



Depuis l'onglet « Mon compte », un cadre permet de charger son certificat médical.



- Le bouton «voir un modèle de certificat» permet de télécharger un modèle de certificat médical vierge à faire renseigner par son médecin
- Le bouton « + » permet de sélectionner le certificat médical (au format .pdf, .jpg ou .png) sur son disque dur

Une fois le fichier sélectionné, il suffit de cliquer sur valider pour l'enregistrer



Un message de validation apparaît sur Ten'Up. Dès lors, le certificat devient visible par le(s) club(s) dont l'utilisateur fait partie.

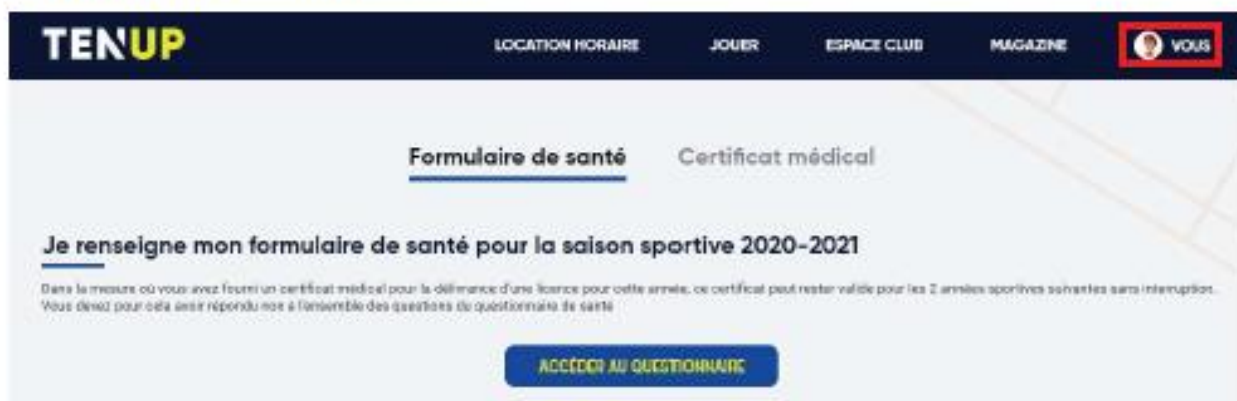
Votre certificat médical a bien été communiqué à votre club. Il sera supprimé une fois contrôlé par le club ou, à défaut, dans 4 mois.

Si l'utilisateur est éligible au renouvellement par « questionnaire de santé », il aura la possibilité de renseigner le questionnaire de santé du ministère des sports (ou pourra s'il le souhaite charger un nouveau certificat médical)

Pour rappel : il est possible de renouveler sa licence par questionnaire de santé les deux années suivant la présentation d'un certificat médical

- N : certificat médical
- N+1 : questionnaire de santé
- N+2 : questionnaire de santé
- N+3 : certificat médical

Dans notre exemple, la personne est licenciée et a présenté un certificat médical en début d'année. Elle se voit donc proposer la possibilité de compléter le questionnaire de santé instauré par le Ministère des sports pour renouveler sa prochaine licence (N+1).



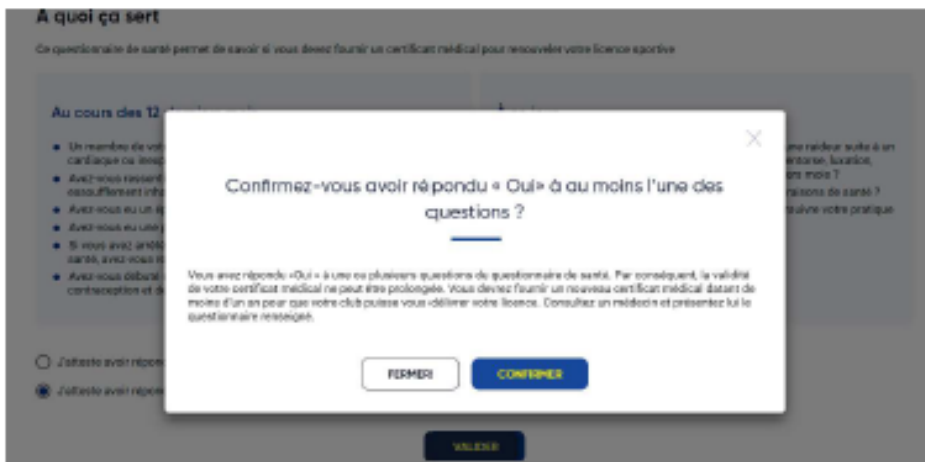
Après avoir cliqué sur « Accéder au questionnaire », deux possibilités s'offrent à l'utilisateur :

- « J'atteste avoir répondu non à toutes les questions ». Au clic sur « Valider », le choix de l'adhérent sera enregistré.



→ Le club pourra renouveler sa licence.

- b) L'utilisateur atteste avoir répondu oui à une ou plusieurs questions.
Au clic sur « Confirmer », son choix est enregistré.



- Il devra impérativement présenter un nouveau certificat médical pour se voir attribuer une nouvelle licence.